



Communication N° 2 - 2011 au Conseil communal

Séance du 9 mars 2011

Schéma directeur de la mobilité douce de la Ville de Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La mobilité douce est reconnue aujourd’hui comme un des trois piliers de la politique des transports en Suisse, au même titre que les transports publics et les transports individuels motorisés. A ce titre, elle constitue un enjeu majeur de développement de la mobilité, notamment au sein des agglomérations où la majorité des déplacements sont réalisés sur de courtes distances.

Le Projet d’agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) en a fait un de ses atouts principal, ce qui lui a valu d’être bien noté par la Confédération. Une multitude de mesures concernant la mobilité douce ont ainsi été identifiées à l’échelle de l’agglomération et notamment à Pully. On peut citer par exemple la réalisation de plusieurs traversées en surface sur l’av. de Lavaux ou encore la réalisation de stationnement pour les vélos aux principales interfaces de transports publics.

Afin de traduire ces réflexions à l’échelle locale et compléter ce catalogue de mesures, la Municipalité a décidé de se doter d’un Schéma directeur de la mobilité douce (ci-après SDMD). Le mandat a été attribué au bureau d’ingénieurs Transitec S.A. de Lausanne. Ce document, achevé à la fin de l’année 2010, a été adopté par la Municipalité en date du 14 janvier 2011.

En tant que schéma directeur, le SDMD constitue un outil de planification à la fois stratégique et pratique, adapté à l’échelle de son territoire. Support indispensable dans tous les projets d’aménagement d’espaces publics, il permettra à la Ville de Pully d’assurer un suivi, une planification et un développement optimal des réseaux piétonniers

et cyclables, en coordination avec les objectifs du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges et du Schéma directeur de l'Est lausannois. Dans ce sens, il constitue surtout une aide à la décision pour la Municipalité et l'administration communale.

Tout au long de son élaboration, le SDMD a été suivi par un groupe technique composé de représentants des Directions de l'urbanisme et de l'environnement, des travaux et des services industriels ainsi que de la sécurité publique.

Une cellule de concertation, présidée par M. Reichen et composée des principales associations et groupes d'intérêts incontournables dans le domaine de la mobilité douce (Association transports et environnement, Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés, PRO VELO région Lausanne, le Pedibus, le Club des aînés de la commune de Pully), a également été mise en place afin de faire le lien avec la société civile. Elle s'est regroupée à chacune des phases importantes d'élaboration du document.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J. H. Moore.

J.-F. Thonney

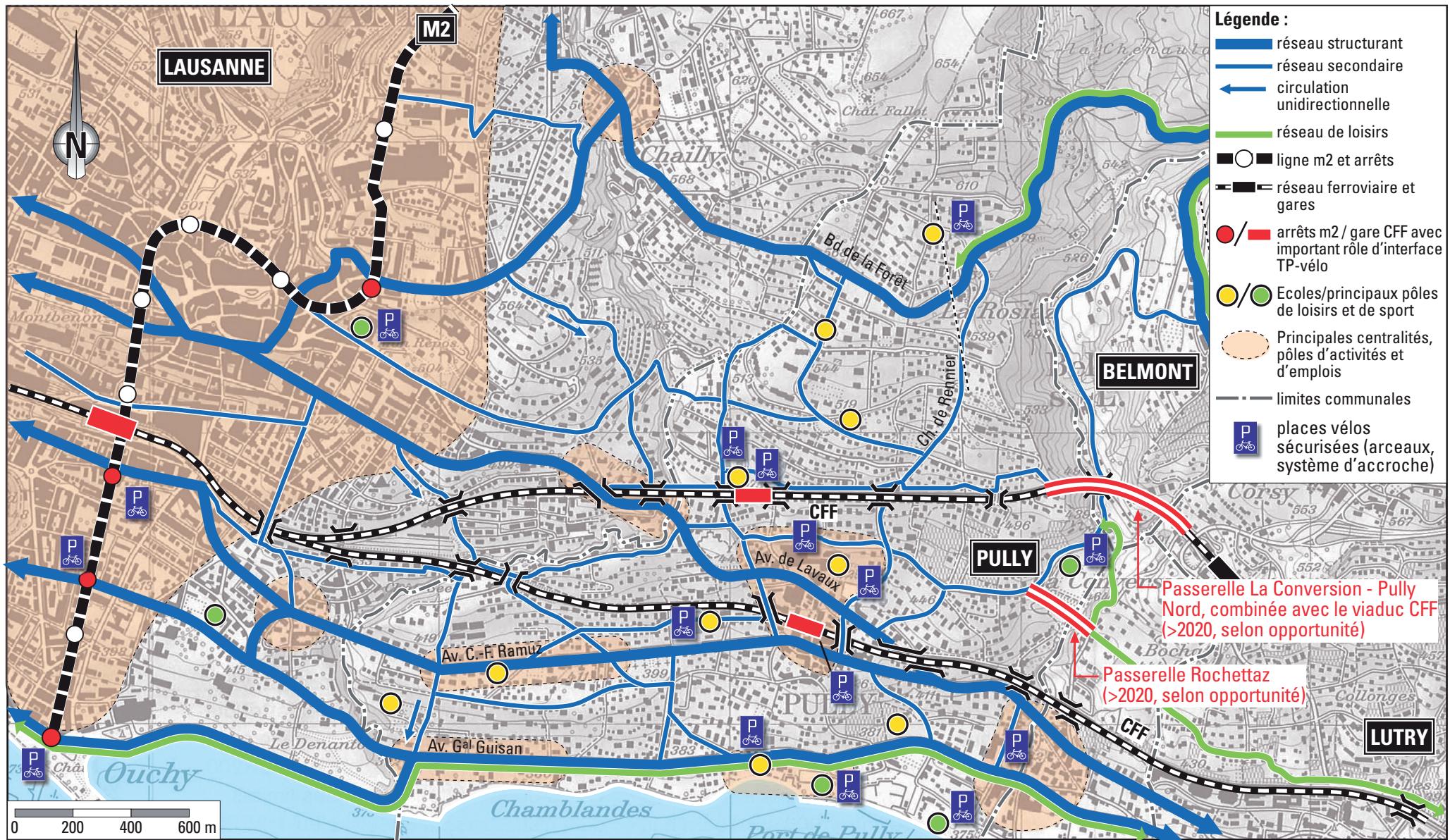
Chatt.

C. Martin

Annexe : extrait du Schéma directeur de la mobilité douce de la Ville de Pully

Pully, le 9 mars 2011

Réseau cyclable planifié



Réseau piétonnier planifié - Hiérarchie et fonction des cheminements

